

Mairie de Layrac sur Tarn

Bulletin municipal N° 53



ISSN 3098-0941



Décembre 2025

Edito

L'édito est l'occasion d'évoquer les faits marquants de l'année écoulée tout en respectant les règles de communication en période pré électorale. En effet depuis le 1er septembre 2025 la loi encadre la communication des élus. Aucun bilan de mandature, aucun projet qui pourrait s'assimiler à une quelconque propagande électorale ne doit faire l'objet d'une communication. Je ne présenterai donc pas les réalisations de 2025 ni les projets à venir pour notre village dans cet édito contrairement aux années précédentes.

Les faits marquants de l'année 2025 :

La Commission Médicale qui statue sur l'aptitude au travail des agents de la fonction publique, a considéré Florence Sanchez, notre secrétaire de mairie, inapte de façon absolue et définitive à toutes fonctions. Cette inaptitude à toutes fonctions ne nous a pas permis d'envisager ni un reclassement, ni une adaptation des conditions horaires ou matérielles du travail. Cette décision impliquait de fait un licenciement. L'arrêté portant licenciement de Mme Sanchez a donc été pris mi avril 2025. Nous perdons donc un agent que nous avons formé et dont l'expérience acquise fait défaut dans le fonctionnement communal. L'obligation de licenciement pourrait comporter également une contrainte budgétaire pour la commune. En effet les collectivités étant leur propre assureur, nous pourrions être contraints de payer les indemnités d'aide au retour à l'emploi (ARE) que serait en droit de percevoir Mme Sanchez. Il est paradoxal de voir qu'un diagnostic médical d'inaptitude de façon absolue et définitive à toutes fonctions prononcé dans la fonction publique ne vaudrait pas pour le secteur privé. A l'heure où j'écris ces quelques lignes, ce dossier est toujours en instruction. Nous espérons une issue favorable pour éviter une situation préjudiciable pour notre commune.

Nous avons décidé de continuer à faire appel à LG Conseil pour assurer la gestion administrative de la commune. Ce choix est justifié par la proximité des élections municipales, par la conviction que la consolidation du poste de secrétaire ne peut se concevoir qu'en proposant un plein temps rendu possible par une mutualisation avec une autre collectivité. La prochaine équipe municipale devra s'attacher à rechercher et proposer une solution.

Avec un contexte favorable sur 2024 notre situation financière s'est améliorée. L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 a atteint 74 999,37 €. Trois éléments expliquent ce bon résultat : la renégociation des participations de

Layrac au SIGEP pour environ 15 000 € qui se reportent annuellement, la perception pour un montant de 13 358 € de taxe sur la vente de terrains devenus constructibles (instaurés en 2006 sous la mandature de Moïse Brousse) et la dotation départementale issue des transactions immobilières pour 12 262 €. Les travaux engagés en 2024, (réfection de la toiture de l'ancienne école, réfection du court de tennis entre autre) ont générés un déficit de 40 230 € en section d'investissement. Le solde global de 2024 est cependant positif pour un montant de 34 769 €. Au 31 décembre 2024, l'excédent cumulé en fonctionnement et investissement atteint 473 959 €. Avec la vente du terrain communal l'excédent cumulé passe à 673 352 €.

Suite à l'avis défavorable de la part des services de l'état pour notre projet de révision concomitante du PLU et du projet de l'assainissement collectif, nous avons fait le choix de découpler ces deux projets, qui au départ étaient pensés comme un seul et unique dossier. Nous avons mis en sommeil la révision du PLU et nous nous sommes concentrés sur le projet d'assainissement collectif. Si la révision du PLU devra être adaptée et menée à son terme, le projet d'assainissement collectif, après avoir fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 27 juin dernier, a été soumis à enquête publique en septembre et a reçu, après quelques adaptations marginales, un avis favorable de la part de la commissaire enquêteuse. Nous sommes maintenant en attente de la validation du schéma directeur par le bureau de réseau 31. Restera à valider son positionnement dans le futur plan prévisionnel d'investissement du SMEA. Nous espérons des travaux à l'horizon de 2030 – 2032.

Les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars prochains. Les règles du scrutin municipal pour les communes de moins de 1000 habitants évoluent de façon importante. Vous trouverez dans cette gazette un article de synthèse sur ces principales évolutions. La date limite d'inscription sur les listes électorales pour voter aux élections municipales a été fixée au 6 février 2026.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez vous le dimanche 11 janvier 2026 à 11 heures à l'Espace Moïse Brousse pour les vœux du nouvel an.

Le Maire
Thierry ASTRUC

Les principales évolutions concernant les règles applicables pour les prochaines élections municipales :



La loi du 21 mai 2025 a modifié les modalités du scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants. Nous sommes donc concernés par les évolutions ci après :

Les listes électorales devront respecter la parité avec alternance obligatoire entre une femme et un homme :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes, **les listes de candidats devront respecter la parité et présenter une liste alternant des candidats (es) des deux sexes**. Cette évolution vise à favoriser la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Abandon du panachage :

Jusqu'à présent dans les communes de moins de 1000 habitants les candidats pouvaient se présenter de façon isolée ou groupée. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce n'est plus possible à présent et **tout bulletin portant une mention manuscrite ou sur lequel un nom serait rayé, ou rajouté, sera considéré comme un bulletin nul**.

Instauration du scrutin de liste paritaire proportionnel :

Si une liste obtient la majorité absolue au premier tour, il lui est attribué un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

En cas de second tour, seules peuvent se présenter les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés. Ces listes peuvent être modifiées dans leur composition pour inclure des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, à condition que la liste de ces candidats ait obtenu, au premier tour, au moins 5% des suffrages exprimés. En cas de fusion de listes, l'alternance entre une femme et un homme doit toujours être respectée. La répartition des sièges se fait ensuite comme lors du premier tour, avec attribution de la moitié des sièges à la liste arrivée en tête.

Lexique qui vous aidera à lire cette gazette :

ACCA : Association Communale de Chasse Agrée.

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

ARE : Aide au Retour à l'Emploi.

CAL : Club des Amis de Layrac.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

CCVA : Communauté de Communes de Val'Aigo

CIA : Complément Indemnitaire Annuel

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

DECOSET : DEchetteries COLlectes SElectives Traitements.

FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie.

IFSE : Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertises

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

L.A.C.S : Layrac Art Culture et Sports.

PERPI : Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public

SDEHG : Syndicat Départemental de l'Energie de la Haute-Garonne.

SIGEP : Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics.

SMEA : Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement.

Au fil du conseil municipal

Vous trouverez ci-après les principales décisions votées en conseil municipal, ainsi que le lien pour une lecture complète.

Lien vers procès verbaux détaillés: <https://www.layracsurn.fr/fr/la-mairie/conseil-municipal-2.html>

11 février 2025

Le Conseil adopte à l'unanimité une motion demandant la reconsidération du projet de mise en sens unique de la RD61 à Bondigoux. En effet la circulation déjà importante augmenterait dans le village et entraînerait des nuisances supplémentaires.

Suite au cyclone qui a frappé Mayotte, il a été décidé de soutenir la population sinistrée. Un don de 300€ a été fait via la Protection Civile.

La révision des critères et modalités d'attribution des primes IFSE et CIA pour les agents municipaux a été validée à l'unanimité. Les plafonds annuels sont définis selon les fonctions exercées.

Un débat d'orientation budgétaire a été ouvert. Les investissements prévus sont : la réfection de la toiture de l'église et du préau annexe, le remplacement de la tondeuse, les équipements pour l'aire de jeux enfants et sa clôture, la création d'une réserve foncière.

Le total s'élèverait à 49 795 € et serait ramené à 42 219 € si les subventions demandées au Conseil Départemental sont accordées à la commune.

Le montant des subventions attribuées aux associations du village ont été votées, le montant global est de 3 895 €.

11 mars 2025

Le compte de gestion du trésorier 2024 a été adopté à l'unanimité, il est en conformité avec le compte administratif 2024 de la commune, présenté comme suit :

Intitulés	Montants
Dépenses de fonctionnement	921 509.92 €
Recettes de fonctionnement	996 509.29 €
Solde de fonctionnement	74 999.37 €
Rappel solde fonctionnement reporté	338 880.34€
Total excédent de fonctionnement	413 879.71 €
Dépenses d'investissement	715 231.93 €
Recettes d'investissement	675 001.83 €
Excédent d'investissement	-40 230.10 €
Rappel solde investissement reporté	287 995.33 €
Reste à réaliser	11 707.62 €
Total excédent d'investissement	259 472.85 €

Les travaux de réhabilitation de la toiture de l'église et du préau sont achevés, la demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental.

Une demande d'autorisation environnementale a été déposée par la société Lhyfe située à Bessières, le conseil ne s'oppose pas à l'augmentation de stockage d'hydrogène, mais émet des réserves sur une potentielle augmentation de production.

8 avril 2025

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- 30 113.11 € en section d'investissement.
- 383 766.60 € en section de fonctionnement.

Cette année encore les taux de taxes n'augmentent pas :

- taxe foncières/propriétés bâties : 37.27 %
- taxe foncières/propriétés non bâties : 94.12%
- taxe habitations/résidences secondaires : 22.29%

Le budget primitif 2025 a été adopté à l'unanimité.

Une demande de subvention a été votée pour l'aire de jeux pour enfants.

17 juin 2025

Une autorisation est donnée au maire pour engager les démarches pour deux acquisitions foncières, la première pour désenclaver une parcelle communale et la deuxième pour en faire une réserve foncière communale.

Une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Départemental pour financer des travaux à faire au cimetière consécutifs au problème d'évacuation des eaux pluviales.

Les tarifs journaliers 2025 des agents des services mutualisés ont été revalorisés.

30 septembre 2025

Le rapport définitif du CLECT a été adopté par le conseil municipal, il s'agit des nouvelles attributions de compensation pour les communes, incluant les charges d'entretien des cimetières.

Comme chaque année une autorisation a été donnée au maire pour qu'il puisse engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts soit 25 710,16 €, et ce avant le vote du budget primitif 2026.

Le conseil municipal a opté pour la modification des tarifs de location de l'Espace Moïse BROUSSE. Un forfait annuel minimum de 100 € sera facturé aux associations sportives réservant sur longue durée.

La révision du PLU est mise en pause en raison de divers facteurs, c'est pourquoi le conseil municipal a décidé de relancer les travaux de la commission urbanisme pour adapter le PLU au contexte actuel et en tenant compte des projets en cours.

Deux subventions sont en cours pour :

- la réhabilitation de l'église et du préau : en attente de confirmation,
- l'aménagement de l'aire de jeux : incertitude pour 2025 mais possibilité de redemander en 2026.

Le maire informe le conseil municipal d'une possible redevance d'occupation du domaine public pour les infrastructures du réseau numérique. La mise en place de cette redevance pourrait être votée dès que des mesures précises seront communiquées par Haute-Garonne Numérique.

Actualités Layracoises

Commémorations

Cette année encore les commémorations ont rassemblées les Layracois afin d'honorer la mémoire de nos aînés.

L'importance de notre devoir de mémoire a été marqué en cette année 2025 par la commémoration du 8 mai. En effet il y a 80 ans, le 8 mai 1945, les forces alliées ont officiellement annoncé la capitulation de l'Allemagne nazie mettant ainsi fin à six années de conflit dévastateur, date à laquelle les combats ont cessé.

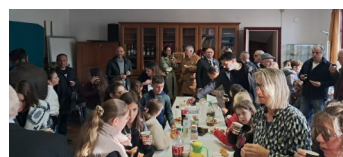
Cette date historique qui marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe méritait une attention particulière dans le contexte géopolitique actuel.



En novembre les enfants des écoles ont rejoint les élus, les portes drapeaux, les forces de l'ordre, les pompiers et les citoyens, pour remplir ce devoir de mémoire. Avec leurs instituteurs ils ont mis à l'honneur notre hymne national et accompagné le Maire pour le dépôt de gerbe.



Le traditionnel « pot de l'amitié » a eu cette fois une résonance encore plus profonde qu'à l'accoutumée car il témoigne de la transmission inter générationnelle de notre histoire.



Rentrée scolaire 2025-2026



183 élèves ont effectué leur rentrée le 1^{er} septembre. 62 à la maternelle de Bondigoux dont 10 sont des enfants Layracois. 121 à l'élémentaire de Mirepoix-sur-Tarn dont 13 sont des enfants Layracois.

Les effectifs sont en baisse, il y a 5 classes à l'élémentaire et 3 classes en maternelle. Les effectifs sont de 19 à 24 élèves par classe en maternelle et de 18 à 30 élèves en élémentaire.

Nous accueillons une nouvelle enseignante à la maternelle.

Le Sigep remercie Mme Odile Sarraïmonne, directrice de la maternelle, Mme Gaëlle Toussan, directrice de l'élémentaire ainsi que tous les enseignants, toute l'équipe du centre de loisirs, l'association PERPI (parents d'élèves élus) et l'association des amis des écoles qui œuvrent toute l'année au sein de nos écoles afin que les enfants s'épanouissent et réussissent leur scolarité.

A Mirepoix nous souhaitons la bienvenue à Sophie Millera, la nouvelle directrice de l'ALAE et à Bondigoux à Nyota Houlbert qui remplacera Allison Gietzen jusqu'au 1^{er} novembre.

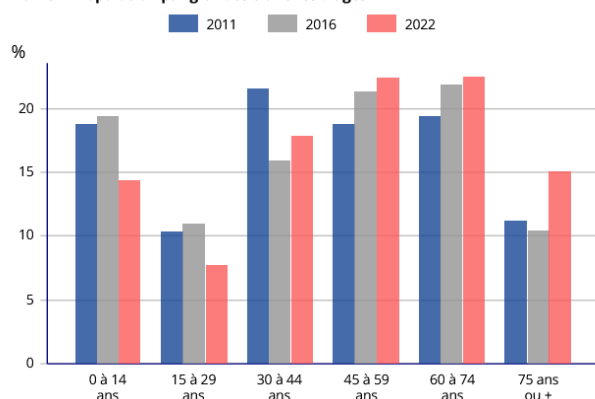
Créé en 1996 le SIGEP (Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics), gère et développe les structures d'accueil scolaire pour les enfants des trois communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix-sur-Tarn. Le SIGEP est propriétaire des établissements scolaires de Mirepoix et de Bondigoux depuis 2017. Le partenaire du SIGEP, la Fédération Léo Lagrange, assure la mise en œuvre et le développement d'activités culturelles, socio-éducatives, de loisirs et d'accueil en faveur des enfants. Comme chaque année le SIGEP a réalisé divers travaux d'entretien dans les deux écoles (changement de fenêtres, peinture préau, portail, travaux de zinguerie...) la liste est longue mais vous l'aurez peut-être remarqué. Un module jeu avec toboggans et un tipi ont été mis en place en juillet, ce qui a nécessité la réfection des sols. En effet les jeux de la maternelle dataient de 2005. Le SIGEP se doit d'entretenir régulièrement ses écoles afin de maintenir les structures en bon état de fonctionnement et de sécurité.

Nous souhaitons une belle année scolaire à tous.

Recensement

Le recensement dénombre **337 Layracois** entre le 15 janvier et le 15 février 2025. Ce qui représente un chiffre à un instant précis. Ce chiffre réactualisé tous les 5 ans est repris par l'INSEE pour être « lissé » sur une période de 5 années.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes

Fin du réseau cuivre

Nous vous rappelons que le réseau cuivre, téléphone fixe et ADSL seront arrêtés en janvier 2027.

Dès janvier 2026 plus aucune offre commerciale sur support fibre ne sera disponible, plus aucun client ne pourra s'abonner sur ce réseau ni changer d'opérateur.

Pour passer à la fibre optique vous devez vous rapprocher de votre opérateur (si vous avez un téléphone fixe par exemple) ou d'un opérateur de votre choix, pour obtenir la ligne fibre.

Nous conseillons aux personnes munies d'un bracelet d'appel au secours de se renseigner sur ce changement rapidement.



Le déplacement de l'abris bus

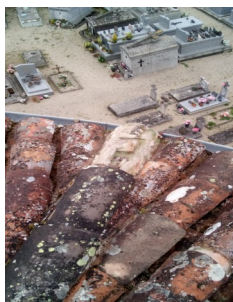
Avec l'arrivée de la ligne Hop ! de plus en plus de personnes utilisent les transports en commun pour se rendre sur l'agglomération Toulousaine. Des personnes de Bondigoux prennent également le bus pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études. Nous avons reçu des demandes pour équiper l'arrêt d'un abri digne de ce nom, à savoir, éclairé, abrité du vent et de la pluie et accessible aux personnes à mobilité réduite. La création d'un nouvel abribus n'étant pas envisageable nous avons fait le choix, avec les services du département, de déplacer l'existant sachant que son utilisation était limitée du fait de son emplacement. Nous avons profité des travaux réalisés par Enedis à l'occasion du changement de transformateur situé sur le boulodrome pour demander qu'ils prennent en charge les opérations de génie civil.



Les travaux

L'église et le cimetière

La toiture de l'église a été remaniée et un démaussage effectué.



Une entreprise est venue sonder le réseau du pluvial et a confirmé que l'évacuation des eaux de pluies était bouchée. Ce qui expliquerait en partie l'affaissement de certaines tombes. Ce réseau a donc été débouché et nettoyé. Nous avons pu constater après un orage assez violent que l'eau ne s'accumule plus et donc l'évacuation se fait normalement. En ce qui concerne l'entretien

du cimetière, jusqu'à présent dépendant de la communauté des communes, la compétence revient à la commune de Layrac depuis 2024. Le nouveau contexte du « zéro phyto » rend l'entretien du cimetière complexe. Nous avons fait appel à une entreprise. Un arrêté est pris pour que cette entreprise intervienne sur les tombes non entretenues.

Le préau de l'ancienne école

La toiture et la zinguerie ont été refaits.



Dans la continuité des aménagements pour les jeunes (table de ping-pong, réfection du cours de tennis les années précédentes) une aire de jeux pour les plus petits a vu le jour en juillet 2025.



Divagation d'animaux

Un certain nombre de poules ont été victimes cette année d'un chien errant. Grâce à nos amis chasseurs ce chien a pu être attrapé (avec un piège à renard) et rendu à son propriétaire tarnais.

Job d'été

Comme vous l'avez lu dans la gazette 2024, afin d'optimiser le planning pour l'entretien du village, nous avons embauché pour une période de 4 semaines en juillet, un jeune Layracois pour passer le Kärcher sur les trottoirs. Malgré la bonne volonté de notre jeune employé l'ensemble du village n'avait pas pu être nettoyé. Nous avons donc renouvelé cette expérience avec un autre jeune Layracois et le travail initié l'été dernier est quasiment terminé.

Les lacs de Valette

Les lacs de Valette : un lieu en plein essor à Layrac-sur-Tarn

L'an dernier, nous avons annoncé la finalité de la rénovation du four à pain, élément patrimonial cher aux habitants. Cette année, c'est dans ce cadre rénové que s'est tenue la fête de la nature, le samedi 24 mai, et l'événement a rencontré un franc succès.

Le programme a séduit petits et grands avec des balades botaniques et entomologiques, la découverte du verger conservatoire, ainsi que la visite du four à pain restauré en 2024. Ces animations ont permis de mieux faire connaître la richesse naturelle et patrimoniale du site.

Au fil des années, la fréquentation des lacs de Valette est en constante augmentation. On constate également une amélioration du respect des lieux, avec moins d'incivilités liées au dépôt sauvage de déchets.

Ces évolutions positives confirment l'attachement des habitants et des visiteurs à ce site naturel, qui s'affirme de plus en plus comme un espace de convivialité, de découverte et de préservation de l'environnement.

Dégradation du chemin de la Mongiscarde

Les travaux d'enfouissement d'une ligne haute tension pour le compte de Enedis ont demandé des interventions multiples, dans le centre bourg, le long du chemin de la Mongiscarde et sur le chemin des Couloms. Deux ans de travaux pour, dans un premier temps réaliser des tranchées et poser des fourreaux permettant de tirer les câbles dans un deuxième temps. La fin des travaux s'est achevée courant septembre 2025 par l'enlèvement des poteaux et câbles aériens. Nous avons constaté, après la première tranche de travaux, un affaissement de la chaussée sur plusieurs secteurs de la Mongiscarde. Ces affaissements, les entreprises concernées ne l'ont pas contesté, sont consécutifs à la réalisation des tranchées. Nous avons saisi Enedis et la CITEL (entreprise maître d'œuvre) pour demander réparation. Aux printemps et à l'été 2025 plusieurs visites terrains avec les différents intervenants du chantier ont permis de dégager une procédure pour la remise en ordre de la voie. Les différents experts des sociétés d'assurance ont convenu de la nécessité de procéder à des mesures compensatoires pour endiguer le processus de dégradation de la chaussée et en limiter la dangerosité, cependant rien n'a été entrepris pour l'instant. Les mesures compensatoires seront suivies d'analyses de recherche des causes par sondage pour permettre de dégager les éventuelles responsabilités. Les experts nous disent rechercher un accord amiable entre les différentes entreprises et bureaux d'études étant intervenus

Dégradation du chemin de la Mongiscarde (suite)

sur ce dossier pour éviter un recours en justice qui pourrait retarder considérablement la résolution du problème. De notre côté, nous demandons que la reprise de la chaussée se fasse en profondeur pour résoudre de manière durable le problème. Il va s'en dire que ce dossier demande une vigilance accrue de notre part car sans relances régulières et répétées des parties prenantes le dossier n'avance pas.

L'entretien du Crève Cor

Nous avons réalisé courant 2024 un entretien généralisé du Crève Cor. La société GANAC a procédé à l'enlèvement des embâcles sur la partie aval et les services techniques de Val'Aigo avec notre agent municipal ont assuré le nettoyage sur la partie du bourg. Ces travaux ont permis d'éviter un débordement lors de l'orage de mai 2025. Nous travaillons en étroite collaboration avec le syndicat Tarn Aval pour prévenir les risques d'inondations dans le cœur du village. Une étude sur le bassin versant du Crève Cor devrait débuter prochainement pour quantifier ce risque et prévoir des adaptations permettant de le limiter. A ce titre, nous avons organisé à plusieurs reprises un exercice d'évacuation de la crèche. Ils ont permis d'adapter les protocoles de sauvegarde et d'imaginer quelques adaptations matérielles permettant d'améliorer l'alerte.

LA PHOTO : réponse à la gazette 2024



Avez-vous trouvé nos 2 conseillers municipaux ?

Rang 1 : Emmanuelle DÉSIRAT- Camille BELOT- Valérie ALVAREZ-Marc LUGA- Gabriel ANDRIEU- Emmanuelle DEMAND- Sandrine ROBERT- Jacqueline BONNET

Rang 2 : Sébastien ESCOUBIÉ -Cédric OSAER-Nathalie AUVILA- Fabien RAYNAUD - Maryline MARGHELA- Christophe PRINET- Jean-Paul TEYSSEYRE

Rang 3 : Nicolas NAVARRO -Elodie BELOT- Philippe BROUSSE- Claude DELPORT- Christophe MIRAMONT- Laurent PRINET- Juliette et Pauline BARTHE

Le coin des associations

Layrac Art Culture et Sport (L.A.C.S)

L'association a proposé ses 3 activités annuelles.

Comme les années précédentes l'**exposition annuelle** a accueilli de nouveaux créateurs en plus des fidèles fin avril début mai. Cette exposition désormais « expo-vente » permet aux créateurs amateurs de se retrouver et de partager leur savoir-faire ensemble et surtout avec les visiteurs. Rappelons pour ceux qui ne nous connaissent pas encore que nous accueillons toutes sortes de créations : bois, peinture, couture, broderie, crochet, bijoux, résine, bougies, etc.

Cependant l'année 2026 sera une année sans exposition pour des raisons diverses. Le comité d'organisation fera une pause et nous l'espérons reviendra pour vous proposer une nouvelle manifestation du type exposition en 2027.

La 3ème édition **des puces des couturières** a permis aux créateurs de vendre à bas prix leurs fournitures pour pouvoir en acheter de nouvelles et ainsi faire évoluer leurs créations avec de nouveaux matériaux, ou tout simplement renouveler les stocks de matière première.

Le **marché de Noël** a vu 23 exposants accueillir de nombreux visiteurs. Les ateliers de créations de Noël ont eu du succès auprès des enfants et de leur parents. Le Père Noël s'est régalé avec les crêpes, les biscuits ainsi que le vin chaud.

Nous remercions tout particulièrement l'école maternelle de Bondigoux et les écoles de Villemur qui ont grandement relayé cet événement afin de pouvoir en faire bénéficier un maximum d'enfants.

L'association met à la location de nombreux matériels utiles pour vos fêtes : barnum, vaisselle etc. N'hésitez pas à nous contacter, les prix sont mini mini et cela permet de contribuer à la vie de l'association, ... 😊

☎ 06 61 11 21 08

Créateurs venez nous rejoindre, bénévoles non créateurs nous avons besoin de vous aussi.



Réalisation des enfants du SIGEP,
Ecole de Bondigoux pour l'exposition 2025

Le Comité des Fêtes

Une Année 2025 Riche en Émotions !

Tout au long de l'année 2025, le Comité des Fêtes de Layrac-sur-Tarn a poursuivi sa mission : créer du lien et offrir à tous des moments de convivialité, de rire et de partage. Grâce à l'implication des bénévoles et à la participation toujours plus nombreuse des habitants, plusieurs rendez-vous festifs ont rythmé l'année.

L'année a débuté le **samedi 8 mars** avec une **après-midi jeux de société**, un moment convivial où toutes les générations se sont retrouvées dans la bonne humeur.

Le **jeudi 1er mai**, les plus jeunes ont profité de la traditionnelle **chasse aux œufs de Pâques**, organisée sous un beau soleil printanier.

L'été a pris des airs festifs et savoureux le **samedi 5 juillet**, lors du **marché gourmand** animé par le **groupe Berzinc**, pour accompagner les dégustations des producteurs locaux, sans oublier la prestation de la maquilleuse Marion Paugam, qui a mis des étoiles dans les yeux **des enfants** et sur leurs visages.

La Fête du Village : trois jours de convivialité

Le **week-end des 5, 6 et 7 septembre**, la place des Érables a de nouveau vibré au rythme de la **fête locale**, véritable temps fort de l'année.

Cette édition 2025 a été marquée par une belle diversité d'animations et une ambiance toujours aussi chaleureuse.

Cette année encore, **de plus en plus de monde** a participé aux événements organisés par le comité. Voir la place du village se remplir, les sourires et les échanges entre habitants fait **chaud au cœur** et motive toute l'équipe à poursuivre dans cette belle dynamique

Remerciements et perspectives

Le comité remercie la **mairie** pour son soutien, ainsi que les **entreprises locales** et les **particuliers** qui contribuent financièrement à la réussite de ces événements.

Un remerciement particulier à l'association L.A.C.S pour son soutien et sa solidarité **après** la blessure d'Éric.

Chaque don, chaque geste, permet de maintenir cette belle dynamique et de proposer de nouvelles animations tout au long de l'année.

L'équipe réfléchit déjà à la **fête 2026**, avec l'envie de continuer à innover tout en préservant l'esprit convivial et familial qui fait la renommée de Layrac-sur-Tarn.

Le Comité des Fêtes remercie l'ensemble des habitants pour leur fidélité, leur bonne humeur et leur présence toujours plus nombreuse.

Rendez-vous tout au long de l'année pour de **nouveaux moments de partage et de fête !**

À noter dans vos agendas 2026 :

- **Samedi 7 février** : Après-midi jeux de société
- **Samedi 4 avril** : Chasse aux œufs de Pâques
- **Samedi 4 juillet** : Marché gourmand
- **4, 5 et 6 septembre** : Fête locale

Le Club des Amis de Layrac (CAL) : œnologie

La section œnologie du club des amis de Layrac se réunit cinq à six fois par an pour partager les découvertes gastronomiques des vignobles entre amateurs de bonne chère ! Les terroirs gastronomiques s'invitent régulièrement dans l'ancienne école de Layrac sur Tarn et font voyager les dégustateurs grâce à une sélection de produits originaux.

De façon biennale, un voyage dans le vignoble est organisé. Lors de la saison 2024 / 2025, plusieurs membres de notre association ont participé aux printemps des châteaux du Médoc. Lors du premier week-end du mois d'avril, plusieurs grands crus classés, crus bourgeois et autres crus ouvrent la porte de leur chai pour accueillir les visiteurs gastronomes. Voici la synthèse de notre pérégrination œnophile.

Le château Dillon est un cru bourgeois supérieur dans le haut Médoc à quelques kilomètres au nord de Bordeaux. Il est un des premiers châteaux de la route du Médoc sur la commune de Blanquefort. Ce domaine est le cadre de formation des élèves du lycée agro-viticole. Le château dispose de sa propre tonnellerie dans laquelle les élèves confectionnent les différents fûts pour l'élevage des vins.

Sur l'appellation Margaux se trouve le château Giscours, un des célèbres troisièmes crus classés, sur la commune de Labarde. Le cadre est spectaculaire : vaste domaine du XVI^e siècle avec une cour majestueuse, une forêt luxuriante et un vignoble attenant d'une centaine d'hectares. Le château Kirwan est sur la même appellation et arbore le même classement.

Sur la commune de Pauillac, le château Grand Puy Ducasse, cinquième cru classé, est le seul domaine en centre-ville, il donne directement sur l'estuaire de la Gironde. Son nouveau cuvier est particulièrement inédit : les 46 cuves inox sont suspendues pour favoriser le travail par gravitation et éviter l'oxydation de la vendange.

Au nord du Médoc, le château Le Crock, cru bourgeois exceptionnel, trône sur une colline de l'appellation Saint Estèphe à proximité du célèbre château Cos d'Estournel (« cos » signifie « butte » dans le Médoc ou colline de cailloux en vieux gascon). Sur la commune de Margaux, les propriétaires du château Larrieu-Terrefort sont vignerons et éleveurs de bœuf de race limousine (côte de bœuf grillée délicieuse !).

Le périple dans les vignes s'achève au château d'Arsac, grand cru bourgeois exceptionnel. Son immense parc est une alliance entre art contemporain et vigne. Ce domaine cultive, depuis plus de 30 ans, le dialogue entre une collection d'œuvres d'art et une tradition oeno-touristico-gastronomique.

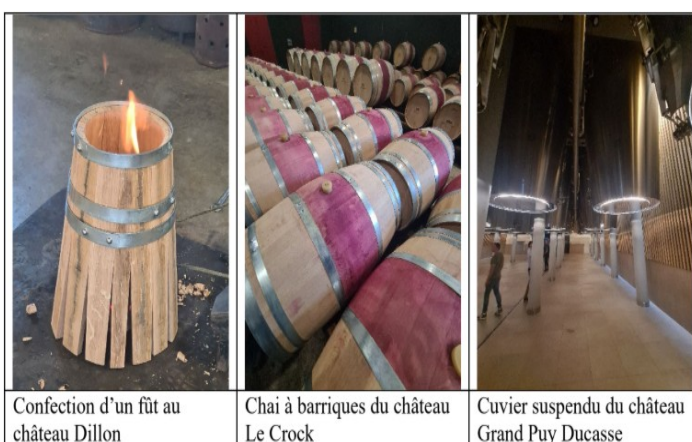
Le printemps des châteaux du Médoc ouvre grand les portes des domaines tous les ans, pour des dégustations avec parcimonie mais des découvertes infinies.

Petit lexique œnologique du Médoc

Crus bourgeois : dès 1932, quelques propriétés du Médoc sont classées en crus bourgeois. Ce classement est établi en reconnaissance de bonnes pratiques culturelles et environnementales (qualité du vignoble), de contrôles organoleptiques et analytiques (qualité du vin), de constance et d'aptitude au vieillissement (qualité du vin dans le temps). Contrairement au classement de 1855, le classement est revu tous les 4 ans.

En 2020, 14 châteaux sont classés « Crus bourgeois exceptionnels » (dont les châteaux Le Crock et d'Arsac), 56 châteaux sont « Crus bourgeois supérieur » (dont le château Dillon) et 180 châteaux sont « Crus bourgeois ». Sur la contre-étiquette figure un sticker, garantie de la traçabilité des crus bourgeois. Source : site officiel des crus bourgeois

Crus classés : en 1855, dans la perspective de l'exposition universelle de Paris, l'empereur Napoléon III demande un classement des meilleurs vins de Gironde. S'appuyant sur la classification des courtiers locaux, en fonction de leur notoriété et du prix des transactions, 61 châteaux sont classés pour leurs vins rouges. Ce classement est toujours d'actualité. Il reconnaît 5 premiers crus classés, 14 deuxièmes crus, 14 troisièmes crus (dont Château Giscours et Kirwan), 10 quatrièmes crus et 18 cinquièmes crus (dont château Grand Puy Ducasse). Source : site officiel des vins de Bordeaux.



La chasse (ACCA)

Chers Layracoises et Layracois, en tant que président de cette association de chasse, je suis ravi et me réjoui de la force et de l'énergie que nous apportons à notre commune. Nous sommes de plus en plus nombreux, présents, sollicités et remerciés de notre engagement concernant notre société de chasse ainsi que notre participation à des projets associatifs. Vous pouvez rejoindre notre association qui est un pilier essentiel dans la vie de notre petit village et je suis convaincu que votre contribution sera déterminante pour notre avenir commun.

A très bientôt Guyomard Alexis



(Photo prise lors du repas annuel de la chasse)

Infos Mairie

TRI DES DECHETS : poursuivons nos actions pour minimiser l'impact écologique

Mémo compost

Tout comprendre pour adopter les bons réflexes

Quelques conseils

AVANT L'installation de son composteur

- Sur une surface plane de préférence sur sol naturel
- Éviter si possible le plein soleil
- Emplacement facilement accessible

PENDANT Alternier / Varier les apports

- Fin / grossier
- Sec / Humide
- Vert (azote) : entre 60 et 80% / Brun (carbone) : entre 20 et 40%
- Pas de gros morceaux : maximum taille de la paume de la main

Entretien du compost : brasser, aérer, humidifier !

- Le compost a besoin d'oxygène, pensez à le brasser en profondeur de temps en temps.
- Le compost doit rester humide : restez vigilants en période de canicule.

APRÈS ! Utiliser le compost

Au bout de 9 à 12 mois, récupérez le compost en bas du composteur : vous pouvez alors l'utiliser au jardin !

Que mettre dans le compost ?

Tout ce que l'on peut (ou pas) y déposer !

Déchets

VERTS

- Épluchures
- Fanons de légumes
- Fruits et légumes abîmés
- Restes de repas (légumes, féculents, viande, produits laitiers)

BRUNS

- Café (marc et filtres ou dosettes souples)
- Sachets de thé
- Coquilles d'œufs concassées

...de cuisine

...du jardin

- Fleurs fanées
- Herbes (sauf tonte)
- Taille de haies
- Petits branchages
- Feuilles mortes
- Paille / foin
- Écorces
- Petits branchages
- Sciures / copeaux / broyat de bois

...ménagers

- Essuie-tout
- Serviettes (sans encre)
- Boîte d'œufs cartonnées

À NOTER

À éviter (ou en petites quantités)

Agrumes · Noyaux et coquilles de fruits · Tonte · Os · Huiles végétales et graisses animales · Cendres froides · Cartons bruns sans encre découpés.

Incompatible (ne pas mettre)

Coquilles de crustacés · Gros branchages (ø supérieur à 2 cm) · Sable · Cailloux · Excréments · Mégots · Faux amis « compostables » comme les emballages ou la vaisselle.

Qu'est ce que je dois amener à la déchèterie?

Petits et gros électroménagers, tiroirs, meubles, gravats, gros branchages ou gros cartons, huile végétale de votre friteuse : les déchets du quotidien vont aussi en déchèterie.

Votre déchèterie la plus proche : Pechnaquié.

Stop pub

Rappel : toujours engagée dans sa démarche de sobriété environnementale, la Communauté de Communes Val'Aigo donne gratuitement des autocollants Stop pub à positionner sur sa boîte aux lettres.

Le verre

Bouteilles en verre (sans le couvercle), bocaux en verre (sans le couvercle)...

Attention ! Les verres à boire ne se recyclent pas avec le verre mais à la poubelle des ordures ménagères. La faïence de la vaisselle ne se met pas dans les colonnes à verre.

NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !

OUI à l'info des collectivités **Merci**

Val'Aigo
Communauté de Communes
Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie

INFORMATION TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Les biodéchets regroupent l'ensemble de nos déchets organiques biodégradables, c'est-à-dire les restes de repas (épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs, restes de viande, etc.) et les déchets de jardin (tontes de pelouse, feuilles mortes, petites branches, etc.).



Pourquoi cette nouvelle collecte ?

Selon les données de l'ADEME, les biodéchets représentent aujourd'hui 30% des poubelles résiduelles (bac marron) des français. Au niveau de la communauté de communes Val'Aïgo (CCVA), ces déchets collectés en même temps que les ordures ménagères résiduelles sont incinérés alors qu'ils pourraient être valorisés en compost, un amendement naturel et de qualité pour l'agriculture, ou en biogaz, une énergie renouvelable.

Au 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu une obligation légale en France pour les particuliers et les professionnels (Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL))

Depuis 2015, la CCVA distribue des composteurs individuels à ses administrés. Aujourd'hui, moins de 20% des foyers du territoire dispose d'un composteur individuel. Nous vous incitons donc à faire votre demande de composteur individuel auprès du service environnement de la CCVA.

A Layrac sur Tarn

La commune de Layrac sur Tarn disposera d'un point de collecte (parking crèche), afin de permettre aux habitations ne pouvant pas pratiquer le compostage individuel, faute d'espace, de bénéficier du service. Des bio-seaux seront distribués aux usagers pour faciliter les apports en point de collecte ou sur votre site de compostage.

PERMANENCE BIO DÉCHET POUR RÉPONDRE À VOS
QUESTIONS ET RÉCUPÉRER VOTRE BIO SEAU
LE SAMEDI 17 JANVIER 2026
DE 9H00 À 12H00 À LA SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE
INSCRIPTION AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT
: 05 82 95 55 35



Point de collecte



Bio-seau

- Blocage du couvercle par simple clipsage du couvercle sur la cuve
- Hermétique à l'émanation d'odeur par la conception de son couvercle
- L'anse permet de garder le couvercle en position ouverte
- Réservation sous le bio seau – Préhension aisée pour un vidage facilité
- Intérieur lisse et coins arrondis facilitant le nettoyage
- Matériel de conception et de fabrication française

Informations pratiques :

Service environnement CCVA - demande de composteur individuel : 05 82 95 55 35

Fréquence de collecte : 1/semaine de Octobre à Mai - 2/semaine de Juin à Septembre

Permanence du service environnement le 17 janvier de 9h00 à 12h00 à la salle annexe de la Mairie
inscription auprès du service environnement : 05 82 95 55 35

Les attentions de Noël

Pour les fêtes de fin d'année 2024, ce sont une vingtaine de cartes de vœux confectionnées par les enfants des écoles de Bondigoux Layrac et Mirepoix, qui ont été distribuées pour donner du baume au cœur à nos aînées de Layrac sur Tarn. Merci aux animateurs de l'ALAE de permettre aux enfants de pouvoir créer ce lien intergénérationnel et de prendre le temps de le réaliser pendant le temps périscolaire.

Convention Mutuelle

Nous vous rappelons que le CCAS a été sollicité par la mutuelle AXA avec qui il a signé une convention. AXA propose directement aux Layracois qui le souhaitent, une couverture santé, à des tarifs préférentiels. Cette année la convention a été renouvelée.

Pour tout renseignement sur l'offre de la mutuelle AXA :
06 80 87 67 44 ou 06 66 71 82 11

Inscription canicule

Le CCAS, en cas de situation à risque veille à ce que toutes les personnes vulnérables, telles que définies par la préfecture, aillent bien, et ne se trouvent pas en situation d'urgence. C'est le cas lors des alertes canicule.

Vous pouvez également vous inscrire ou inscrire un voisin, une personne de votre entourage afin d'être également contacté si vous êtes isolé, malade ou pour toute situation qui vous inquiète.

Vous appelez tout simplement la Mairie au 05 61 35 35 25 qui tient un registre à cet effet.

Livret d'accueil

Les membres du CCAS continuent d'accueillir les nouveaux arrivants du village. Si vous venez d'aménager à Layrac et que vous souhaitez les rencontrer, n'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie. Un rendez-vous sera fixé avec deux membres du CCAS qui se feront un plaisir de venir vous remettre le livret d'accueil de bienvenue en main propre, ou par courrier selon votre choix.

Evitons les nuisances sonores

Afin de respecter le repos de chacun merci de bien vouloir effectuer vos travaux d'entretien selon les horaires suivants fixés par arrêté préfectoral :

	MATIN	APRES-MIDI
Dans la semaine	Entre 8h30 et 12h	Entre 14 h et 19h30
Le samedi	Entre 9h et 12h	Entre 15h et 19h
Dimanche / fériés	Entre 10h et 12h	Entre 15h et 18h



Maison France Services :

**proche de vous
pour vous accompagner**

Les Maisons France Services de Villemur et de Bessières proposent à tous les habitants de la Communauté de Commune de Val'aigo un accompagnement dans les démarches administratives et une aide à l'accès au numérique :

- ♦ des **points numériques** avec mise à disposition d'ordinateurs ainsi qu'une aide à leur utilisation.
- ♦ un **accompagnement aux démarches administratives** : CAF, Sécurité sociale, Impôts, France Travail, Retraite...)
- ♦ un **accompagnement social** : Logement, Energie, Mutuelle, Avocat aide juridique, Emploi, Formation ...) en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Des permanences hebdomadaires sont proposées :

6 place du Souvenir ou 2 avenue Saint Exupéry
31660 BESSIERES 31340 VILLEMUR
05 61 63 45 12 05 61 09 91 38

contact@valaigo.fr

Location espace Moïse Brousse, tables, chaises

Pour vos fêtes de familles, entre amis ou autres, vous pouvez louer l'espace Moïse Brousse, la petite salle uniquement ou la petite et la grande salle.

Tarifs Layracois :

70 € Petite salle avec chauffage
150 € Petite et grande salle (pas de chauffage grande salle)

Tarifs extérieurs :

180 € Petite salle avec chauffage
450 € Petite et grande salle (pas de chauffage grande salle)

Vous avez aussi la possibilité de louer les tables et les chaises pour faire la fête chez vous.

Une caution de 70 € sera désormais demandée pour le nettoyage des tables, chaises et salle.

Vente de bureaux

La mairie met en vente quelques anciens bureaux d'écoliers au prix de 40 € pièce.

Pour tout renseignement veuillez contacter la mairie.



Si vous souhaitez que votre entreprise figure sur le prochain numéro n'hésitez pas à contacter la Mairie :

Mr GAYRAUD Christophe 729 chemin de Rouzet - 06 61 76 74 93 - Maçonnerie-Placo-Carrelage-Peinture-Petits travaux
 Mr AUZIAS Luc 274 chemin des Lacs - 06 29 99 52 21- Elagage - Arboriste-grimpeur
 GL FROID 31- HUBSHWERLIN David - 529 route des Rives - 06.08.35.12.58
 GIL CLIMATISATION - GIL Olivier - 799 route des Rives - 06.98.04.18.87
 CECC FROID - CECCONATO Yannick - 723 chemin des Couloms - 07.49.15.03.22
 TAXI - MANESSO Cyrielle - 360 chemin de la Fage - 06.78.70.06.22
 FM SECURE IT - 645 route de Mirepoix - Audit et Gouvernance Cyber sécurité - 06 26 84 32 96
 Marjolaine JULIA- 645 route de Mirepoix- consultante RH et coach certifiée (orientation professionnelle) 06 98 53 93 16

Etat civil

Baptême républicain	Luis FERNANDEZ : octobre 2025
Mariage / Pacs	Madame Sophie MARSEILLAC et Monsieur Éric VANELLE : septembre 2025
Les nouveaux Layracois	Madame Angélique HERBAUX et Monsieur Ruben MOREIRA PINTO Madame Sophie MARSEILLAC et Monsieur Éric VANELLE Madame Laurie VERNHET et Monsieur Tom VERVELLE

Téléphone Mairie : 05 61 35 35 25

Courriel : mairielayracsurn@wanadoo.fr - Site internet : www.layracsurn.fr

Permanence Maire et Adjoints sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture : **LUNDI - JEUDI et VENDREDI de 14h à 17h30**

- le **15** : SAMU urgences médicales
- le **17** : intervention de gendarmerie
- le **18** : lutte contre l'incendie (pompiers)
- le **115** : urgence sociale (SAMU social)
- le **116 000** : enfants disparus
- le **119** : enfance maltraitée
- le **114** : personnes sourdes et malentendantes
- le **3919** : SOS Femmes violences conjugales

Le calendrier de collecte des déchets est annexé à cette gazette, il est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site <https://valaigo.com>

- ♦ Bac marron le mercredi - Bac jaune le mercredi des semaines impaires.
- ♦ La collecte des déchets verts est payante et sur rdv au 05 82 95 55 38
- ♦ Les encombrants sur rdv à domicile, inscription au 05 63 31 51 45 ou emmaus82@emmaus82.org
- ♦ **Horaires de la déchèterie de Pechnaugué :**
Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 9h - 12h15 / 13h45 - 18h
Samedi : 9h - 18h
Dimanche : 9h - 12h15 / 13h45 - 17h30
Fermée le jeudi et les jours fériés.

Si vous souhaitez scolariser votre/vos enfant(s) à la rentrée 2026/2027
 merci de contacter au plus tôt **le SIGEP au 05 34 27 38 74**



Alerte SMS - Mail

Afin d'être informé plus rapidement des événements particuliers (alerte orage, canicule, coupure d'électricité, festivités etc...) sur la commune de Layrac, vous trouverez annexé à cette gazette **le formulaire à retourner complété à la Mairie**

**L'équipe municipale vous souhaite de très bonnes
fêtes de fin d'année
et vous présente ses meilleurs vœux pour 2026.**

**Elle vous donne rendez-vous pour la cérémonie des
vœux le dimanche 11 janvier 2026 à 11 heures
à l'Espace Moïse Brousse.**

